



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 19 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les Missions permanentes de l'État plurinational de Bolivie, de la Côte d'Ivoire, de la Belgique, de la République dominicaine, de l'Allemagne, de l'Indonésie et de l'Italie, organisera une réunion selon la formule Arria sur le thème « Eau, paix et sécurité ».

La réunion se tiendra dans la salle du Conseil économique et social le vendredi 26 octobre, à 15 heures. La note de cadrage établie pour cette réunion est jointe en annexe.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer la note de cadrage ci-jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
(Signé) Karel J. G. van Oosterom



**Annexe à la lettre datée du 19 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage relative à la réunion organisée selon la formule Arria sur le thème « Eau, paix et sécurité », qui se tiendra le 26 octobre 2018**

**Introduction**

1. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil de sécurité sur la consolidation et la pérennisation de la paix le 25 avril 2018, le Secrétaire général a déclaré que « focaliser nos efforts sur des interventions en réaction aux crises s'accompagne d'un coût humain et financier intenable ». Afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne peut pas négliger l'importance de la prévention des conflits. Le Secrétaire général a également fait valoir que « plus fondamentalement encore, pour consolider et pérenniser la paix, il nous faut nous attaquer aux racines des conflits et des crises ».

2. Les causes profondes des conflits sont multiples et interdépendantes. À l'instar des bouleversements environnementaux et de la disponibilité des ressources naturelles, les facteurs politiques, sociaux et économiques peuvent tous mettre en péril la stabilité. À cet égard, les risques pour la sécurité qui sont liés au climat, au stress hydrique<sup>1</sup> et à l'évolution de la situation environnementale – qu'il s'agisse de causes profondes ou de multiplicateurs de menaces – sont souvent perdus de vue. Le stress hydrique met directement en danger la population, et il peut contribuer à des conflits violents et à l'instabilité entre les sociétés et au sein de chacune d'elles.

3. Un niveau élevé de stress hydrique peut compromettre le développement économique et la sécurité alimentaire. Il fait peser une menace sur les écosystèmes liés à l'eau et peut exacerber la concurrence et d'éventuels conflits entre ses utilisateurs et engendrer ainsi des déplacements et des migrations. Plus de deux milliards de personnes vivent dans des pays à fort stress hydrique, et les niveaux de stress hydrique devraient augmenter. Les effets des changements climatiques sur l'eau pourraient s'accroître, d'où une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements extrêmes et des catastrophes tels que les sécheresses et les inondations.

4. S'il est rare que l'eau soit le seul vecteur de conflits, il s'agit souvent cependant d'un élément important. Pareil constat appelle à renforcer au niveau mondial le suivi de l'évolution de la situation relative à la quantité et la qualité de l'eau et à promouvoir encore la diplomatie de l'eau, car elle représente une contribution majeure au maintien de la paix et de la sécurité internationales<sup>2</sup>.

*L'eau au Conseil de sécurité*

5. Le Conseil de sécurité commence à prouver qu'il réagit aux effets du stress hydrique sur la sécurité. Le Conseil a examiné, d'une part, la menace grandissante que fait peser la rareté de l'eau sur les acquis sociaux, économiques et politiques et, d'autre part, la question de l'eau en tant que vecteur de conflits dans le cadre, respectivement, d'une réunion et d'un débat selon la formule Arria, tous deux organisés par le Sénégal en 2016. Lors d'une réunion d'information sur la diplomatie préventive en matière

---

<sup>1</sup> L'expression « stress hydrique » désigne une situation de pénurie d'eau, de surplus d'eau ou de pollution des eaux, qui peut être à l'origine de sécheresse, de désertification et d'insécurité alimentaire.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, Nations Unies, « Sustainable Development Goal 6: Synthesis report on water and sanitation », 2018.

d'eaux transfrontières, tenue à l'initiative de la Bolivie en 2017, le Secrétaire général a déclaré que « l'eau, la paix et la sécurité sont indissociables ». Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'un partage opportun de l'information et d'une alerte précoce, et convenu que la question devrait faire partie du programme de prévention du Conseil.

6. Lors d'un débat organisé par l'Allemagne en 2011, le Conseil de sécurité a reconnu qu'il était important de tenir compte des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, en tant que vecteurs potentiels de conflit, dans l'analyse des conflits et l'information contextuelle (S/PRST/2011/15). Au cours d'une réunion selon la formule Arria et ayant pour thème les changements climatiques (organisée par l'Italie en 2017), d'une réunion d'information sur le bassin du lac Tchad (tenue à l'initiative des Pays-Bas en 2018) et d'un débat sur les risques liés au climat et à la sécurité (organisé par la Suède en 2018), les intervenants comme les membres du Conseil ont demandé instamment aux Nations Unies de procéder à des évaluations des risques appropriées et d'élaborer des stratégies de gestion des risques en conséquence.

7. De plus, le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par les effets néfastes du stress hydrique sur la sécurité concernant plusieurs situations nationales et régionales, et « notamment de la rareté de l'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et la sécurité alimentaire », et a mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements et les organismes des Nations Unies d'adopter des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques face à ces facteurs [résolution 2349 (2017)]. Il a fait part de préoccupations semblables à l'égard de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (S/PRST/2018/3), de la Somalie [résolutions 2408 (2018) et 2431 (2018)], du Soudan [résolution 2429 (2018)] et du Mali [résolution 2423 (2018)].

8. S'agissant de l'Afrique centrale, le Conseil a en outre demandé que de telles informations soient prises en compte par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/PRST/2018/17). Le Conseil a prié l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais de faire figurer des informations sur ces évaluations dans les rapports qu'ils sont tenus de présenter selon qu'il convient [résolution 2429 (2018)]. Dans son rapport le plus récent sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, en date de juin 2018 (S/2018/649), le Secrétaire général a traité de ces effets sur la sécurité.

## Objectifs

9. La réunion selon la formule Arria dont il est ici question a pour objet de rechercher d'autres moyens permettant au système des Nations Unies de mettre en œuvre les mandats susmentionnés, au Conseil de sécurité de disposer d'informations sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et au stress hydrique, et au Conseil de prendre des décisions en temps voulu et en toute connaissance de cause de manière à s'attaquer aux causes profondes de conflit, y compris aux risques pour la sécurité liés à l'eau.

10. Au cours de cette réunion, les participants pourront :

- Recenser les moyens permettant au Conseil de sécurité d'être informé en temps voulu des menaces potentielles pesant sur la paix et la sécurité internationales et de s'assurer que des mesures préventives sont prises (alerte précoce, action rapide) ;
- Définir la capacité et la coordination dont l'Organisation des Nations Unies a besoin pour mieux comprendre les risques pour la sécurité liés au stress hydrique et pour mieux répondre à ces risques ;

- Faire en sorte que les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble tiennent compte des risques pour la sécurité liés à l'eau lorsqu'il s'agira de s'attaquer aux causes profondes de conflits potentiels.

11. Les participants pourront examiner les questions suivantes :

- Comment les Nations Unies peuvent-elles réagir d'une manière plus efficace et plus cohérente aux signes avant-coureurs ?
- Quels types de rapport, d'analyse des risques et d'évaluation des risques sont à communiquer et à quel moment ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il être informé, de manière appropriée et en temps voulu, sur les zones potentielles d'instabilité et de conflit, notamment les points chauds en matière de stress hydrique ?
- Quelles sont les options offertes au Conseil de sécurité lui garantissant que des mesures concrètes sont prises pour faire face aux risques pour la sécurité liés à l'eau ?
- Comment pouvons-nous encourager la coopération en matière de prévention des conflits et de suivi des causes profondes de conflit, y compris le stress hydrique, entre le Conseil de sécurité, les autres organismes pertinents des Nations Unies et la communauté internationale ?

#### **Intervenants et animatrice**

12. Les intervenants suivants participeront à la réunion :

- M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix ;
- M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques ;
- M. Manish Bapna, Vice-Président exécutif et Directeur général du World Resources Institute, au nom de l'initiative Eau, paix et sécurité ;

M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Lise Gregoire van Haaren, Représentante permanente adjointe du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sera l'animatrice.

#### **Format**

13. Après les observations liminaires formulées par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, les intervenants présenteront chacun un exposé d'une durée de huit minutes. Il sera ensuite accordé trois minutes au maximum à chacun des membres du Conseil de sécurité, des coorganisateur, et des États membres pour s'exprimer et poser des questions aux intervenants. En cas de questions adressées aux intervenants et si le temps le permet, les intervenants pourront traiter des questions posées par les participants.

14. L'organisateur invite tous les États membres, ainsi que les observateurs permanents et les organisations non gouvernementales à participer à cette réunion qui sera ouverte à la presse. Les services d'interprétation seront assurés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### **Suivi**

15. Un rapport sur les travaux de la réunion sera établi et communiqué au Secrétariat ainsi qu'aux parties intéressées. Certaines recommandations issues de la réunion organisée selon la formule Arria seront faites aux parties concernées, y compris les États membres, les groupes de réflexion et les pôles de connaissances, afin de renforcer d'une

manière concertée les activités de sensibilisation, les analyses et les mesures prises dans les domaines de l'eau, de la paix et de la sécurité.

---